



## COMPTE - RENDU

- OBJET** : Conseil Supérieur Interministériel de la Qualité et de la Productivité (CSIQP).
- DATE ET LIEU** : Le 09 Décembre 2004 à 9H30 au siège du Ministère chargé des Affaires Economiques et Générales.
- PARTICIPANTS** : Ont pris part à cette réunion, présidée par Mr. Bousselmame du Ministère chargé des Affaires Economiques et Générales, les représentants des différents départements ministériels membres du CSIQP (Annexe 1).

### **ORDRE DU JOUR :**

Examen de 80 projets de normes portant sur les essais non destructifs, le fer à béton et câbles de précontrainte, les produits de fonderie, les appareils à pression, les produits électriques, les produits de la mer, le tabac, produits de tabac et équipements connexes, les produits artisanaux, les équipements automobiles et les services (voir en annexe 2, les projets de normes adoptés par le CSIQP).

### **POINTS RETENUS :**

#### **1/ Essais non destructifs :**

Le conseil a examiné et adopté 13 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des essais non destructifs, dont :

- 2 relatifs au contrôle par ultrasons et aux principes généraux de qualification et certification du personnel END, qui constituent respectivement des révisions des normes marocaines NM 01.1.033 homologuée en 1996 et NM 01.1.074 homologuée en 1999 ;

- 11 portant sur le mesurage et l'évaluation de la tension des tubes radiogènes par diviseur de tension, la détermination des caractéristiques des foyers émissifs des tubes radiogènes industriels par balayage, par méthode radiographique et par effet de bord, la mesure de la dimension du foyer émissif de tubes radiogènes à mini et microfoyer, la mesure quantitative des caractéristiques d'image, le contrôle de stabilité à long terme des systèmes d'imagerie, le mesurage et l'évaluation de la tension des tubes radiogènes par contrôle de la constance et par spectrométrie, les termes utilisés en contrôle par émission

acoustique et les principes généraux de l'examen visuel.

## **2/ Fer à béton et câbles de précontrainte :**

Le conseil a examiné 2 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation du fer à béton et câbles de précontrainte, concernant les barres et couronnes à haute adhérence, non soudables et soudables qui constituent respectivement des révisions des normes marocaines NM 01.4.096 et NM 01.4.097 homologuées en 1999.

L'examen des deux projets de normes a révélé l'existence de quelques erreurs de forme au niveau des versions soumises au conseil qui a décidé de les adopter sous réserve de leur finalisation. A cet effet, un groupe de travail a été institué regroupant les représentants du SNIMA, du Département de l'Équipement et du Département de l'Habitat et se réunira incessamment pour finaliser la rédaction des 2 projets de normes en question.

## **3/ Produits de fonderie :**

Le conseil a examiné et adopté 9 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des produits de fonderie, dont :

- 5 relatifs aux tolérances sur la forme, les dimensions et la masse des profilés en U en acier laminés à chaud, aux tolérances de formes et de dimensions des poutrelles I et H en acier de construction, des poutrelles en I à ailes inclinées laminées à chaud et des palplanches profilées à froid en acier non alliés et aux dimensions et tolérances des fers T en acier à ailes égales et à coins arrondis en acier laminés à chaud ;

- 4 portant sur les tolérances, dimensions et caractéristiques des profils creux pour la construction finis à chaud et formés à froid en aciers de construction non-alliés et à grains fins, les conditions techniques de livraison des palplanches laminées à chaud en aciers non alliés et le dosage du fer.

## **4/ Appareils à pression :**

Le conseil a examiné et adopté 3 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des appareils à pression, concernant les spécifications pour la conception et la fabrication des bouteilles à gaz rechargeables et transportables, de capacité en eau comprise entre 0,5 l et 150 l inclus, en acier sans soudure d'une valeur Rm inférieure à 1100 MPa et égale ou supérieure à 1100 MPa et en acier inoxydable sans soudure d'une valeur Rm inférieure à 1100 MPa.

## **5/ Produits électriques :**

Le conseil a examiné et adopté 9 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des produits électriques, dont :

- 8 relatifs aux convertisseurs à courant continu directs à semiconducteurs (hacheurs), aux machines électriques tournantes de puissance nominale inférieure ou égale à 600 VA ou 600W, aux démarreurs de moteurs à basse tension, aux fiches de prise de courant 2,5 A 250 V plate bipolaire non démontable, avec câble, pour la connexion des appareils de la

classe II pour usages domestiques et analogues, aux contacteurs à semiconducteurs, au vocabulaire de l'éclairage, aux prises de courant pour batteries d'accumulateurs et aux batteries d'accumulateurs au nickel-cadmium (Types E1 et E2) ;

- 1 portant sur les règles générales de sécurité des chauffe-eau fixes instantanés qui constitue une révision de la norme marocaine NM 06.7.003 homologuée en 1997.

## **6/ Produits de la mer :**

Le conseil a examiné et adopté 2 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des produits de la mer, concernant les ailerons de requins séchés et les calamars crus surgelés.

## **7/ Tabac, produits de tabac et équipements connexes :**

Le conseil a examiné et adopté 22 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation du tabac, produits de tabac et équipements connexes, dont :

- 10 relatifs à l'échantillonnage des cigarettes, au vocabulaire du tabac et produits de tabac, à la détermination des résidus silicatés insolubles dans l'acide chlorhydrique et des alcaloïdes dans le tabac et produits de tabac, de la perméabilité à l'air des matériaux utilisés comme papier à cigarettes, du diamètre nominal des cigarettes et bâtonnets-filtres, des alcaloïdes dans les condensats de fumée et de la rétention des alcaloïdes par les filtres, aux définitions et conditions normalisées des machines à fumer analytiques de routine pour cigarettes et à l'atmosphère de conditionnement et d'essai du tabac et produits de tabac ;

- 12 portant sur la détermination de la perte de tabac par les extrémités en utilisant une cage rotative cylindrique à barreaux et une boîte rotative cubique, de la matière particulaire totale et de la matière particulaire anhydre et exempte de nicotine, de l'indice de rétention du condensat de fumée d'un filtre, des résidus d'hydrazide maléique et des pesticides dithiocarbamates et de la teneur en eau par la méthode de Karl Fisher, le dosage des résidus de pesticides organochlorés, les principes généraux d'échantillonnage des lots de matières premières, les conditions normalisées et le mesurage de la résistance au tirage des cigarettes et de la perte de charge des bâtonnets-filtres, les méthodes d'essais complémentaires pour les machines à fumer analytiques de routine pour cigarettes et la préparation et la constitution d'échantillons identiques à partir d'un même lot de tabac.

## **8/ Produits artisanaux :**

Le conseil a examiné et adopté 2 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des produits artisanaux, concernant l'essai de solidité des teintures au frottement et la protection des textiles contre les insectes kératinophages.

## **9/ Equipements automobiles :**

Le conseil a examiné et adopté 8 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des équipements automobiles, relatifs aux vibrations transmises par les

sièges des véhicules utilitaires de plus de 12 tonnes de PTAC, à la répartition des charges sur les essieux de semi-remorques, de remorques et de véhicules utilitaires, à l'essai de résistance des barres d'attelage et anneaux pour barres d'attelage rigides, aux véhicules équipés de bras hydraulique pour bennes amovibles, aux dispositions de sécurité des bennes basculantes mues hydrauliquement et aux caractéristiques fonctionnelles des cales pour véhicules utilitaires de transport de plus de 3.5 t de PTAC et véhicules de transport en commun de personnes.

## **10/ Services :**

Le conseil a examiné et adopté 10 projets de normes, élaborés par le comité technique de normalisation des services, dont :

- 2 portant sur la terminologie des hôtels et autres types d'hébergements touristiques et les principes généraux relatifs à la qualité d'une prestation de services touristiques à la clientèle ;

- 8 concernant la définition des caractéristiques de qualité d'une prestation de service à la clientèle applicables à l'unité de direction, de réception, de nettoyage et d'entretien des étages, de restauration, d'animation, d'entretien des installations, d'approvisionnement et de stockage et d'événements spéciaux dans un hôtel ou un appartement touristique.

# ANNEXE 1

## LISTE DES PARTICIPANTS

MM	TALEB	Ministère de l'Énergie et des Mines / DM	
	CHAROUIF	Ministère de l'Intérieur / DCAE	
	BELABBES	Ministère de l'Énergie et des Mines / DE	
	EL MOUJAHID	Ministère de l'Équipement et du Transport / DSTR	
	JAMIL	Ministère de l'Équipement et du Transport / DBA	
	BOUCHAQOUR	Ministère de l'Équipement et du Transport / DAT	
	AIT CHEIKH	Département de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique	
	CHOKAIRI	Département de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique	
	BENSLIMANE	Ministère de la Santé / DELM	
	BENNANI	Ministère de la Santé / DEM	
	CHAOUKI	Ministère de la Santé / DELM	
	KABBAJ	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Économie / SNIMA	
	Mmes	ELAMARI	Ministère Chargé de l'Emploi
		CHAFCHAOUNI	Administration de la Défense Nationale
YOYSSFI		Département de l'Environnement	
ARIF		Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes / DPVCTRF	
CHAOUNI		Ministère Chargé du Tourisme	
BEKKARI		Département des Pêches Maritimes	
LAZRAQ		Département des Pêches Maritimes	
CHEDDADI	Ministère Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme		

## ANNEXE 2

<b>PNM 01.1.033</b>	: Essais non destructifs - Contrôle par ultrasons - Spécifications relatives au bloc d'étalonnage n° 1 ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 01.1.074</b>	: Essais non destructifs - Qualification et certification du personnel END - Principes généraux ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 01.1.248</b>	: Essais non destructifs - Mesurage et évaluation de la tension des tubes radiogènes - Méthode par diviseur de tension ;
<b>PNM 01.1.249</b>	: Essais non destructifs - Caractéristiques des foyers émissifs des tubes radiogènes industriels utilisés dans les essais non destructifs - Méthode par balayage ;
<b>PNM 01.1.251</b>	: Essais non destructifs - Caractéristiques des foyers émissifs des tubes radiogènes industriels utilisés dans les essais non destructifs - Méthode radiographique par chambre à fente ;
<b>PNM 01.1.252</b>	: Essais non destructifs - Caractéristiques des foyers émissifs des tubes radiogènes industriels utilisés dans les essais non destructifs - Méthode par effet de bord ;
<b>PNM 01.1.253</b>	: Essais non destructifs - Caractéristiques des foyers émissifs des tubes radiogènes industriels utilisés dans les essais non destructifs - Mesure de la dimension du foyer émissif de tubes radiogènes à mini et microfoyer ;
<b>PNM 01.1.254</b>	: Essais non destructifs - Contrôle par radioscopie - Mesure quantitative des caractéristiques d'image ;
<b>PNM 01.1.255</b>	: Essais non destructifs - Contrôle par radioscopie - Contrôle de la stabilité à long terme des systèmes d'imagerie ;
<b>PNM 01.1.280</b>	: Essais non destructifs - Mesurage et évaluation de la tension des tubes radiogènes - Contrôle de la constance selon la méthode du filtre épais ;
<b>PNM 01.1.281</b>	: Essais non destructifs - Mesurage et évaluation de la tension des tubes radiogènes - Méthode spectrométrique ;
<b>PNM 01.1.288</b>	: Essais non destructifs - Terminologie - Termes utilisés en contrôle par émission acoustique ;
<b>PNM 01.1.289</b>	: Essais non destructifs - Examen visuel - Principes généraux ;
<b>PNM 01.4.096</b>	: Produits sidérurgiques – Armatures pour béton armé – Barres et couronnes à haute adhérence – Non soudables ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 01.4.097</b>	: Produits sidérurgiques – Armatures pour béton armé – Barres et couronnes à haute adhérence – Soudables ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 01.4.665</b>	: Profilés en U en acier laminés à chaud - Tolérances sur la forme, les dimensions et la masse ;
<b>PNM 01.4.666</b>	: Poutrelles I et H en acier de construction - Tolérances de formes et de dimensions ;
<b>PNM 01.4.667</b>	: Fers T en acier à ailes égales et à coins arrondis laminés à chaud - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions ;
<b>PNM 01.4.668</b>	: Poutrelles en I à ailes inclinées laminées à chaud - Tolérances de forme et de dimensions ;
<b>PNM 01.4.672</b>	: Palplanches profilées à froid en aciers non alliés - Tolérances sur la forme et les dimensions ;
<b>PNM 01.4.677</b>	: Profils creux pour la construction finis à chaud en aciers de construction non alliés et à grains fins - Tolérances, dimensions et caractéristiques du profil ;
<b>PNM 01.4.679</b>	: Profils creux pour la construction formés à froid en aciers de construction non alliés et à grains fins - Tolérances, dimensions et caractéristiques du profil ;
<b>PNM 01.4.680</b>	: Palplanches laminées à chaud en aciers non alliés - Conditions techniques de livraison ;

<b>PNM ISO 792</b>	: Magnésium et alliages de magnésium - Dosage du fer - Méthode photométrique à l'orthophénantroline ; (IC 01.6.114)
<b>PNM 02.3.124</b>	: Bouteilles à gaz transportables - Spécifications pour la conception et la fabrication de bouteilles à gaz rechargeables et transportables, de capacité en eau comprise entre 0,5 l et 150 l inclus - Bouteilles en acier sans soudure ayant une valeur de Rm inférieure à 1100 MPa ;
<b>PNM 02.3.125</b>	: Bouteilles à gaz transportables - Spécifications pour la conception et la fabrication de bouteilles à gaz rechargeables et transportables, en acier sans soudure, de capacité en eau comprise entre 0,5 litre et 150 litres inclus - Bouteilles en acier sans soudure d'une valeur Rm égale ou supérieure à 1100 Mpa ;
<b>PNM 02.3.126</b>	: Bouteilles à gaz transportables - Spécifications pour la conception et la fabrication de bouteilles à gaz rechargeables et transportables en acier sans soudure, d'une capacité en eau comprise entre 0,5 l et 150 l inclus - Bouteilles en acier inoxydable sans soudure ayant une valeur Rm inférieure à 1100 Mpa ;
<b>PNM 06.5.023</b>	: Convertisseurs à courant continu directs à semiconducteurs (hacheurs) ;
<b>PNM 06.5.025</b>	: Machines électriques tournantes – Machines électriques de puissance nominale inférieure ou égale à 600 VA ou 600 W – Règles ;
<b>PNM 06.6.095</b>	: Appareillage industriel à basse tension – Démarreurs de moteurs à basse tension ;
<b>PNM 06.6.127</b>	: Matériel pour installations domestiques et analogues – Fiches de prise de courant 2,5 A 250 V plate bipolaire non démontable, avec câble, pour la connexion des appareils de la classe II pour usages domestiques et analogues ;
<b>PNM 06.6.159</b>	: Appareillage industriel de commande à basse tension – Contacteurs à semiconducteurs (contacteurs statiques) ;
<b>PNM 06.7.003</b>	: Appareils électrodomestiques chauffants – Chauffe-eau fixes non instantanés – Règles générales de sécurité ; <b>(REV)</b>
<b>PNM 06.7.066</b>	: Vocabulaire électrotechnique – Eclairage ;
<b>PNM 06.7.111</b>	: Prise de courant pour batteries d'accumulateurs ;
<b>PNM 06.7.112</b>	: Batteries d'accumulateurs au nickel-cadmium – Type E1 et type E2 ;
<b>PNM 08.7.010</b>	: Ailerons de requins séchés - Spécifications ;
<b>PNM 08.7.011</b>	: Calmars crus surgelés - Spécifications ;
<b>PNM ISO 8243</b>	: Cigarettes – Echantillonnage ; (IC 08.8.000)
<b>PNM ISO 10185</b>	: Tabac et produits du tabac – Vocabulaire ; (IC 08.8.001)
<b>PNM ISO 2817</b>	: Tabac et produits de tabac – Détermination des résidus silicatés insolubles dans l'acide chlorhydrique ; (IC 08.8.004)
<b>PNM ISO 2881</b>	: Tabac et produits de tabac – Détermination des alcaloïdes - Méthode spectrométrique ; (IC 08.8.005)
<b>PNM ISO 2965</b>	: Matériaux utilisés comme papier à cigarettes, pour le gainage des filtres et comme papier manchette, y compris les matériaux possédant une zone perméable orientée - Détermination de la perméabilité à l'air ; (IC 08.8.006)
<b>PNM ISO 2971</b>	: Cigarettes et bâtonnets-filtres – Détermination du diamètre nominal – Méthode utilisant un instrument de mesure à faisceau laser ; (IC 08.8.007)
<b>PNM ISO 3308</b>	: Machine à fumer analytique de routine pour cigarettes – Définitions et conditions normalisées ; (IC 08.8.008)
<b>PNM ISO 3400</b>	: Cigarettes – Détermination des alcaloïdes dans les condensats de fumée – Méthode spectrométrique ; (IC 08.8.009)
<b>PNM ISO 3401</b>	: Cigarettes – Détermination de la rétention des alcaloïdes par les filtres – Méthode spectrométrique ; (IC 08.8.010)
<b>PNM ISO 3402</b>	: Tabac et produits de tabac – Atmosphère de conditionnement et d'essai ; (IC 08.8.011)

<b>PNM ISO 3550-1</b>	: Cigarettes – Détermination de la perte de tabac par les extrémités – Partie 1 : Méthode utilisant une cage rotative cylindrique à barreaux ; (IC 08.8.012)
<b>PNM ISO 3550-2</b>	: Cigarettes – Détermination de la perte de tabac par les extrémités – Partie 2 : Méthode utilisant une boîte rotative cubique (sismélatophore) ; (IC 08.8.013)
<b>PNM ISO 4387</b>	: Cigarettes – Détermination de la matière particulaire totale et de la matière particulaire anhydre et exempte de nicotine au moyen d'une machine à fumer analytique de routine ; (IC 08.8.014)
<b>PNM ISO 4388</b>	: Cigarettes – Détermination de l'indice de rétention du condensat de fumée d'un filtre – Méthode spectrométrique directe ; (IC 08.8.015)
<b>PNM ISO 4389</b>	: Tabac et produits du tabac – Dosage des résidus de pesticides organochlorés – Méthode par chromatographie en phase gazeuse ; (IC 08.8.016)
<b>PNM ISO 4874</b>	: Tabac – Echantillonnage des lots de matières premières – Principes généraux ; (IC 08.8.017)
<b>PNM ISO 4876</b>	: Tabac et produits du tabac – Détermination des résidus d'hydrazide maléique ; (IC 08.8.018)
<b>PNM ISO 6466</b>	: Tabac et produits du tabac – Détermination des résidus de pesticides dithiocarbamates – Méthode par spectrométrie d'absorption moléculaire ; (IC 08.8.019)
<b>PNM ISO 6488-1</b>	: Tabac – Détermination de la teneur en eau – Partie 1: Méthode de Karl Fischer ; (IC 08.8.020)
<b>PNM ISO 6565</b>	: Tabac et produits du tabac – Résistance au tirage des cigarettes et perte de charge des bâtonnets-filtres – Conditions normalisées et mesurage ; (IC 08.8.024)
<b>PNM ISO 7210</b>	: Machine à fumer analytique de routine pour cigarettes – Méthodes d'essais complémentaires ; (IC 08.8.025)
<b>PNM ISO/TR 7821</b>	: Tabac – Préparation et constitution d'échantillons identiques à partir d'un même lot (Code pratique pour la conduite d'essais comparatifs portant sur la qualité des méthodes d'essai) ; (IC 08.8.026)
<b>PNM ISO 105-X12</b>	: Textiles - Essais de solidité des teintures - Partie X12 : Solidité des teintures au frottement ; (IC 09.0.270)
<b>PNM 20.2.018</b>	: Protection des textiles - Protection contre les insectes kératinophages - Méthodes d'essai ;
<b>PNM 22.6.083</b>	: Véhicules routiers – Vibrations transmises par les sièges des véhicules utilitaires de plus de 12 tonnes de PTAC – Méthode d'essai ;
<b>PNM 22.6.084</b>	: Véhicules routiers – Répartition des charges sur les essieux de semi-remorques – Méthode de calcul ;
<b>PNM 22.6.085</b>	: Véhicules routiers – Répartition des charges sur les essieux de remorques – Méthode de calcul ;
<b>PNM ISO 12357</b>	: Véhicules routiers utilitaires – Barres d'attelage et anneaux pour barres d'attelage rigides – Essai de résistance ; (IC 22.6.090)
<b>PNM 22.6.100</b>	: Véhicules routiers - Véhicules équipés de bras hydraulique pour bennes amovibles – Dispositions de sécurité ;
<b>PNM 22.6.101</b>	: Véhicules routiers – Bennes basculantes mues hydrauliquement – Dispositions de sécurité ;
<b>PNM 22.6.103</b>	: Véhicules routiers – Répartition des charges sur les essieux de véhicules utilitaires – Méthode de calcul ;
<b>PNM 22.6.104</b>	: Véhicules routiers – Cales pour véhicules utilitaires de transport de plus de 3.5 t de PTAC et véhicules de transport en commun de personnes – Caractéristiques fonctionnelles ;

- PNM 30.3.001** : Services touristiques – Hôtels et autres types d’hébergements touristiques – Terminologie ;
- PNM 30.3.002** : Tourisme - Prestation de services à la clientèle – Principes généraux relatifs à la qualité;
- PNM 30.3.007** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité de direction ;
- PNM 30.3.008** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité de réception ;
- PNM 30.3.009** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité de nettoyage et entretien des étages ;
- PNM 30.3.010** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité de restauration ;
- PNM 30.3.011** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité d’animation ;
- PNM 30.3.012** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité de maintenance des installations ;
- PNM 30.3.013** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité d’approvisionnement et de stockage ;
- PNM 30.3.014** : Hôtellerie et appartements touristiques – Prestations des services à la clientèle – Unité des événements spéciaux.